

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 30 septembre 2022 à 20h30

Convoqué le 26 septembre 2022, le Conseil municipal de Naisey-les-Granges s'est réuni en mairie, le vendredi 30 septembre 2022 à 20h30, sous la présidence de Monsieur le maire, Jacky MOREL.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents :

Jean-Michel ALEX, Claude BELIARD, Etienne BIZE, Michel CRETIN, Eric LIMACHER, Jean-Luc MARGUET, Estelle MATHEY, Jacky MOREL, Maud QUINET, Christophe RUBRECHT, Pascal SAPOLIN, Sandrine SAPOLIN.

Absent(es) ayant voté par procuration :

Adeline CARLOT ayant donné pouvoir à Jacky MOREL, Philippe VUILLEMIN ayant donné pouvoir à Estelle MATHEY.

Absent excusé : Bastien FRANSIOLY

Secrétaire de séance :

Sandrine SAPOLIN est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Ordre du jour de la séance :

1. Procès-verbal du Conseil municipal du 26 août 2022
2. Projet de salle
3. Taxe d'aménagement
4. Urbanisme
5. Forêt
6. Panneaux photovoltaïques
7. Dématérialisation entre administrations
8. Terrain multisports
9. Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD)
10. Questions diverses

1. Procès-verbal de la réunion du 26 août 2022

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 26 août 2022 est arrêté et signé par le maire et le secrétaire de séance de la précédente réunion.

2. Projet de salle

Jean-Luc Marguet, en charge du dossier, présente les documents établis par Mme Fortin (assistance à maîtrise d'ouvrage) et Mme Aymard (architecte) nécessaires à la consultation des entreprises.

Un point sur l'utilisation du bois de la commune est à préciser. Eric Limacher et Claude Béliard informe le Conseil municipal que lors d'une réunion avec les communes forestières du Doubs et l'ONF le 28 septembre, les intervenants ont déclaré que les essences, la quantité et le prix des bois doivent être précisés dans le dossier de consultation.

Cette information n'apparaissant pas dans les documents de l'architecte, Jean-Luc Marguet va contacter Mme Aymard pour faire le point sur dossier avant de lancer la consultation des entreprises.

3. Taxe d'aménagement

Après présentation du dossier par Michel Cretin, le Conseil municipal fixe, à l'unanimité :

- un taux de droit commun à 3 % sur le territoire de la commune

- un taux majoré à 6 % sur les parcelles suivantes :
 - F 390, 434, 511, 561, 728, 729 et 730
 - ZC 8 et 59
 - ZE 9, 22, 65, 68, 69, 278, 293, 294, 314, 315, 316, 317, 318 et 319
- les taux d'exonération suivants :

Exonération	Taux d'exonération
Locaux d'habitation et d'hébergement (art. 1635 quater E, 1° CGI)	0 %
Locaux financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt (art. 1635 quater E, 2° CGI)	0 %
Locaux industriels et à usage artisanal (art. 1635 quater E, 3° CGI)	100 %
Commerces de détail d'une surface inférieure à 400 m ² (art. 1635 quater E, 4° CGI)	100 %
Immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques (art. 1635 quater E, 5° CGI)	0 %
Abris de jardin, les serres de jardin destinées à un usage non professionnel dont la surface est inférieure ou égale à 20 mètres carrés, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable (art. 1635 quater E, 6° CGI)	50 %
Maisons de santé (art. 1635 quater E, 7° CGI)	100 %

4. Urbanisme

- Déclarations préalables :

RACINE Dominique	Construction d'un carport	12 rue du Stade
ABST Développement	Installation de panneaux photovoltaïques	65 Grande rue

- Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de vendre à l'indivision Sapolin Pierre et à l'indivision Mathey Marcel une partie de bien public située entre les deux maisons d'une contenance respective de 52 ca et 17 ca au prix du terrain d'aisance à 20 €/m².

Jacky Morel, ne participe ni au débat ni au vote.

5. Forêt

- Le maire a consulté l'ONF afin d'obtenir des précisions sur les montants des ventes des bois scolytés. En effet, la commune rencontre beaucoup de difficultés à vérifier l'exactitude des chiffres communiqués par l'ONF, par rapport au résultat comptable du budget forêt.
- Claude Béliard informe le Conseil municipal que l'ONF a constaté un nombre important de bois dépérissant dans les parcelles 34, 35, 36, 37 et 41 suite à la sécheresse de cet été. Le volume de bois estimé à 250 m³ sera ajouté à la vente sous contrat prévue de 300 m³.
- Mmes Christine Vernerey et Nelly Sapolin proposent à la commune la vente de deux parcelles boisées, une à la Côte d'Anroz et l'autre à Tête ronde. La commission forêt est chargée d'étudier les offres.

6. Panneaux photovoltaïques

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du hangar communal, pour un coût d'installation de 48 429,60 € TTC (subvention SYDED : 8 532 €)
- décide de créer un budget annexe au 1^{er} octobre 2022 assujetti à la TVA
- décide de contracter un prêt de 40 000 € sur 19 ans, à taux fixe (2,80 %) auprès du Crédit agricole

7. Dématérialisation entre administrations

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer par voie électronique la transmission de tous les actes soumis au contrôle de légalité (délibérations, arrêtés, budget, urbanisme...) et autorise le maire à signer une convention avec la préfecture du Doubs.

8. Terrains multisports

Modification de la délibération 2022.61 du 26/08/2022 :

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, les montants suivants :

Coût des travaux :	84 754 € HT
Montant des subventions :	72 302 €
Fonds libres :	12 452 € HT

9. Fonds de solidarité pour le Logement (FSL) et Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD)

Le FSL permet à des ménages modestes d'accéder ou de se maintenir dans leur logement.

Le FAAD soutient les accédants à la propriété en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier, par un accompagnement social et, le cas échéant, une aide financière.

La commune participant déjà à ces fonds par le biais de la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs, le Conseil municipal décide de ne pas participer au FSL ni au FAAD.

Vote : Pour : 0 Contre : 13 Abstention : 1

10. Questions diverses

➤ Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, Philippe Vuillemin comme correspondant défense et Michel Cretin comme correspondant incendie et secours.

➤ Eric Limacher rappelle que la date du repas des anciens est fixée au 10 décembre et invite la commission fêtes et cérémonies à débiter les travaux d'organisation.

➤ Date à retenir :

28/10/2022

Réunion du Conseil municipal

Le maire lève la séance à 23h30.

Le maire,
Jacky Morel



La secrétaire de séance,
Sandrine Sapolin